



L'anglais des petits chefs

édito

Les « petits chefs » pullulent ! Restés trop longtemps sur les bancs de l'école ils croyaient tout savoir. Or, l'enseignement en France étant de plus en plus médiocre (voir les derniers résultats internationaux PISA), plongés dans le monde du travail, ils mesurent soudain l'étendue de leur ignorance... pour ceux capables de le faire! Du coup leur autorité vacille ; ils ont besoin de vite s'imposer. Et, ne pouvant le faire au niveau des connaissances pures, il leur reste une solution aisée à mettre en oeuvre : snober leurs subalternes tout en les stressant un maximum !

L'une des méthodes, actuellement en vogue, est de baragouiner quelques mots d'anglais sous couvert d'internationalisme ; elle donne l'impression de ne pas avoir fait d'études pour rien. Quelle échappatoire à ses propres faiblesses, que de s'entendre lancer, par exemple : « *C'est du stroking ! Vous ne connaissez pas !...* ». Et le tour est joué !

Leur emboitant le pas, les cadres plus âgés, de peur de ne plus se sentir dans le coup, imitent leurs cadets. C'est si tentant de faire croire que l'on est encore dans l'actualité, à bon compte !

Si votre petit chef est ainsi, ne stressiez pas, ayez plutôt pitié de lui car il croit ainsi réussir à masquer ses faiblesses !

Mais, comme on dit sur une certaine radio : « *vous n'êtes pas obligés de me croire !* »

Evelyne CIMA

Positions - Actions

- A ceux qui ont renoncé...
- PSAEE : reclassification
- BTS. Contrôle en cours de formation
- Laxisme dans l'enseignement
- TICE : rêves et réalités
- Philo
- Réforme STI

Informations

- Bilan de compétences
- Retraite
- Parents de 3 enfants
- Date de cessation d'activité
- Utilisation de Facebook
- Perte d'heures
- Résultats d'élections



**Meilleurs
voeux
pour 2011**

Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

Courriel : synep@cfecgc.fr Site Internet : www.synep.org

Directeur de la publication : Evelyne CIMA - Maquette : Raymond CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



A ceux qui ont renoncé à la carrière d'enseignants

En cette nouvelle année, ayons une pensée pour nos ex-collègues qui ont renoncé à la carrière «très enviable» d'enseignant.

-Après les avoir traités de fainéants à longueur de ministres,
-Après avoir insisté sur leurs vacances, leurs soi-disant «salaires de 4000 euros» par mois et tous leurs avantages, alors qu'avec BAC+5 on leur offre royalement 1600 euros en début

de carrière,

-Après avoir été injuriés, menacés en plein cours et même frappés, sans pouvoir réagir, et avec si peu de soutien de l'Administration,

-Après avoir été en dépression ou au contact de collègues proches du suicide...
...doit-on les blâmer d'y avoir renoncé ?

Parmi les témoignages de l'article du monde du 22/12/2010, l'un d'eux interpelle car il est vécu au quotidien : *«Mais il est vrai que quand on est élève, puis étudiant, et que quand un prof pose une question et que personne ne répond, on n'a pas vraiment envie de se retrouver à sa place».*



Rien d'étonnant aussi à ce que le nombre de candidats aux concours vienne d'être divisé par deux et que presque plus personne ne veuille se retrouver face à des jeunes dont la gestion relève parfois de la psychiatrie lourde...

La principale question devient : Que sommes-nous prêts à vivre ensemble dans cette pièce que l'on appelle une classe ? Plus grand-chose ?

Yvan SALVI

Avez-vous pensé au Bilan de Compétences ?

Pour faire le point sur ses perspectives de carrière, rien ne vaut UN BILAN DE COMPÉTENCES. Il est financé par le FONGECIF (Fonds de Gestion du CIF), ou l'OPCA de branche, et donne un droit d'absence de 24 h ainsi qu'une prise en charge par un organisme agréé. Les résultats, confidentiels, permettent au salarié de mieux identifier ses points forts et ses lacunes.



Faites valoir vos droits !

Georges BELAICH

PSAEE

Reclassification : avancée sociale ou marché de dupes ?



Les espoirs de revalorisation des fonctions et des rémunérations sont souvent déçus. Nous sommes loin des promesses des bienfaits d'une nécessaire nouvelle gestion des ressources humaines. Après trois ans de négociations le constat est là : la reclassification montre ses limites. Au nom de la bonne santé financière des établissements, faisant fi de l'esprit de l'avenant du 10 novembre 2010, les employeurs ont souvent reclassé de façon à en limiter l'impact sur la masse salariale. Le résultat est l'apparition d'un différentiel de rémunération pouvant atteindre plusieurs centaines d'euros, laissant penser lorsque cela n'est pas dit, que nous sommes trop payés !

On constate également un tassement de la hiérarchie des salaires pour les personnels en responsabilité. Entre incompréhension et frustration la colère monte au sein du personnel et le climat social se détériore dans de nombreux établissements.

Il est de la responsabilité des partenaires sociaux de remédier à cet état de fait de toute urgence lors des prochaines rencontres.

C'est pourquoi le **SYNEP CFE CGC** demande notamment :

- que soient revues les conditions de reclassification en strate III et IV,
- que le différentiel de rémunération lorsqu'il existe, ne résulte que d'une reclassification honnête,
- que ce différentiel soit évalué en points et indexé au point PSAEE,
- que les accords locaux ou régionaux destinés à minimiser l'impact de l'avenant soient proscrits.

Le **SYNEP CFE CGC** considère que c'est seulement lorsque des réponses appropriées seront adoptées et mises en place dans le cadre du dialogue social paritaire, que les discussions sur les autres points de la révision de la convention collective pourront reprendre.

Afin d'alimenter notre inventaire des situations inacceptables, comme des reclassifications réussies s'il en est, n'hésitez pas à nous tenir informés dans le détail de votre situation et de celles de vos collègues.



ALAIN BELLEUVRE
Vice-président, négociateur PSAEE

PSAEE. Faites-nous part des modalités de la mise en application de l'accord de la reclassification dans votre établissement et des éventuelles difficultés rencontrées à synep@cfecgc.fr

BTS : Contrôle en cours de formation



L'Éducation nationale a décidé de faire passer les épreuves de langues vivantes en contrôle en cours de formation dans les BTS industriels. Qu'est-ce à dire ? Eh bien, la nouvelle circulaire précise que les épreuves de compréhension orale et d'expression orale se dérouleront quand l'étudiant(e) ou le professeur estimera qu'il ou elle sera prêt(e), et en dehors des heures de cours !

C'est déjà le cas, nous direz-vous, en Lycée Professionnel et tout le monde semble en être satisfait. Mais là il y a une grosse différence entre les deux : en Lycée Professionnel l'enseignant est secondé par un professionnel extérieur, ce qui rend la notation plus impartiale. En BTS, l'enseignant sera seul pour faire passer les épreuves à **ses propres** étudiants et les noter, bien sûr, sous la plus ou moins forte pression tant de l'Administration que des candidats !

Alors deux questions se posent :

- En cas de contestation d'une de ces notes d'oral quel sera le recours de l'enseignant pour la justifier ?
- Quitte à faire ce type d'économies, pourquoi faire passer des épreuves spécifiques au lieu de prendre la moyenne de l'étudiant ? Il est évident qu'un bon étudiant qui, par malheur, « raterait » ses épreuves ne sera certainement pas pénalisé par son professeur, qui l'aura eu toute l'année et peut-être même les années précédentes, et se retrouvera en tête-à-tête avec lui ! L'Éducation Nationale pense, sans doute, qu'utiliser la moyenne ne ferait pas assez sérieux vis-à-vis du monde professionnel ! Mais faire passer les épreuves à ses propres élèves, est-ce sérieux ?



Après les réductions de postes, les fermetures de classe, les baisses de niveau... l'Éducation Nationale supprime les examinateurs extérieurs !

À sa place, pour faire encore plus d'économies, je laisserais les étudiants se noter eux-mêmes ou mieux... se donner eux-mêmes les diplômes !

De toute façon, mal classé pour mal classé par «PISA» (voir page suivante), autant baisser les bras pour de bon. N'est-ce pas, M. Luc Chatel ?

Rappelons que le but de l'enseignement en BTS est prioritairement professionnel. Donc, plutôt que d'avoir des enseignants juges et parties il vaudrait mieux que ce soient les professionnels eux-mêmes qui jugent des compétences des étudiants.

Chantal NOISSETTE



Cotisation 2011

Nous avons adopté, depuis plusieurs années, le calendrier civil pour l'adhésion à notre syndicat. Donc c'est le moment d'effectuer le renouvellement de votre cotisation !



Vous avez la possibilité d'effectuer ce versement en plusieurs chèques, adressés simultanément, avec la date de retrait souhaitée. Pour des virements mensuels, merci de nous contacter.

Je rappelle que, statutairement, tout mandat syndical **SYNEP CFE-CGC** est lié à l'appartenance à notre syndicat. Le non-paiement de la cotisation contraindrait donc le Conseil National à retirer le mandat des adhérents négligents.

Catherine GRISEL - Trésorière

Communiqué de presse Laxisme dans l'enseignement

D'après le rapport PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves), cette année encore, au niveau de l'enseignement mondial, la France régresse.

Certains vont encore accuser le manque d'effort fait par les pouvoirs publics en direction des milieux défavorisés ; ce serait une fois de plus confondre causes et conséquences. Dès qu'il y a laxisme économique, social, politique... ce sont les milieux défavorisés qui en pâtissent les premiers. Or, depuis des décennies, le laxisme français en matière d'enseignement se généralise. Le niveau des exigences, tant en cours que pour les examens, ne cesse de diminuer. Trois mots d'anglais plus ou moins bien assimilés compensent un manque de compétence en français ou en mathématique !

Le **SYNEP CFE-CGC**, syndicat national de l'enseignement privé CFE-CGC, rappelle que remonter le niveau de l'enseignement français ne consiste pas à donner les examens à plus de 80% des candidats en diminuant le niveau des compétences exigées mais au contraire à élever leur niveau de compétences en les mettant face à des enseignants qualifiés et en nombre suffisant, tout en cessant de brader les diplômes.

Le 9 décembre 2010



Communiqué de presse

TICE : RÊVE ET RÉALITÉ

Les TICE (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Éducation) doivent impérativement faire partie des instruments pédagogiques de chaque enseignant, au même titre que les livres, les films, les sorties sur le terrain, etc. ! Elles représentent indéniablement l'une des cordes rêvées du pédagogue.

Et le **SYNEP CFE-CGC**, syndicat national de l'enseignement privé, s'insurge contre leur détournement, servant :

- De poudre aux yeux destinée à masquer les carences éducatives
- D'outil de démagogie éhontée à disposition des élèves et de leurs parents
- De possibilité de surveillance permanente des maîtres par l'administration et les familles
- De faire-valoir des pouvoirs publics et plus généralement des décideurs du système éducatif.

OUI aux TICE, 100 fois OUI !

Mais, pour le **SYNEP CFE-CGC**, les TICE ne pourront jamais remplacer le manque de formation pédagogique des maîtres ni compenser la baisse constante du niveau des examens, aussi bien dans les établissements d'enseignement publics que privés sous contrat d'association avec l'État.

Le 24 novembre 2010



**Éducatéc-Éducatice
Salon de l'Éducation
Porte de Versailles - Paris
du 24 au 26 novembre 2010**

Ce fut l'occasion de présenter le **SYNEP CFE-CGC** à tous ceux venus découvrir les nouvelles technologies de l'information et de la communication, pour l'éducation.

Photo
Chantal NOISSETTE et Evelyne
CIMA sur le stand CFE-CGC

Retraite des parents de 3 enfants et ayant 15 ans de services



Tous parents en activité qui, à la date du 31 décembre 2011, ont au moins trois enfants et ont effectué 15 années de services effectifs, peuvent continuer à partir en retraite, à la date qu'ils choisissent, y compris après 2010 en gardant les conditions antérieures à la loi (le plus souvent sans décote) s'ils sont à moins de 5 ans de la retraite et ont cessé leur activité, au moins deux mois, à l'occasion de chaque naissance.

Par contre si vous êtes parents de 3 enfants, avec 15 ans de services mais que vous êtes à moins de 5 ans de l'âge d'ouverture du droit à la retraite, vous bénéficiez de l'ancienne loi seulement si vous demandez à partir en retraite au plus tard le 01 juillet 2011 et nous vous avons averti qu'il fallait en faire la demande au plus tard le 31 décembre 2010.

Chaque cas étant différent, si vous avez besoin d'aide pour prendre la « bonne » décision contactez-nous. Le **SYNEP CFE-CGC** peut faire une estimation de la retraite à ses adhérents.



Nadia DALY

Date de cessation d'activité. Attention !

Loi du 9-11-2010 sur la réforme des retraites.

à partir du 1er juillet 2011, attention à votre date de départ en retraite.

«La rémunération est interrompue à compter du jour de la cessation d'activité. La mise en paiement de la pension s'effectue à la fin du 1er mois suivant le mois de cessation de l'activité».

Exemples

Si vous partez le 2 septembre, vous ne serez payé que deux jours en septembre ; votre pension de retraite ne commencera que le 1er octobre et sera payée le 31 octobre.

Si vous partez le 31 août, tout votre salaire d'août vous sera payé et votre pension de retraite commencera dès le 1er septembre et sera payée le 30 septembre. A vous de bien choisir !

Nadia DALY

Accompagnement individualisé en classe de seconde

Le **SYNEP CFE-CGC** continue son enquête nationale dont les résultats seront transmis au ministère de l'Education Nationale. Vous pouvez déjà consulter des réponses sur notre site www.synep.org

Comme tout bon début de dissertation, aborder ce sujet commence par définir ce qu'est la philosophie... et là, le bât vert blesse le débat à peine ouvert !

Au sein de la grande et respectable confrérie des philosophes, des grands classiques aux plus réputés professeurs et docteurs contemporains, on n'en trouve pas deux à en donner exactement la même définition, sauf si tel ou tel, par esprit de contradiction et/ou pur plaisir emprunte sciemment une définition connue d'un(e) de ses pairs.

Quelques exemples : «philosopher, c'est apprendre à mourir», «Philosopher c'est secouer le joug de l'autorité», «philosopher c'est vivre sa pensée et penser sa vie», ou encore : la philosophie est une pratique discursive qui a la vie pour objet et la raison pour moyen... Ne parlons même pas de la définition basique «aimer la sagesse», parce que l'on tombe aussitôt dans la recherche de la définition de la sagesse et de ce que signifie aimer !

Ainsi serait-il stérile de chercher à savoir si enseigner ou «explorer» ou «découvrir» la philosophie en classe de seconde, en sixième ou en cours préparatoire (voire en maternelle selon certaines expérimentations...) c'est ou ce n'est pas vraiment philosopher, car selon la définition à laquelle chacun voudra bien se rapporter ou non, on arriverait souvent à des conclusions radicalement opposées.

Ce qui paraît plus constructif, plutôt que de crier au scandale, à la dépréciation, la démythification d'une discipline souvent considérée comme suprême et royale puisque jusqu'à présent reçue seulement quand on parvient en terminale, c'est de débattre sur les objectifs du développement, et les conditions de ce développement dans les classes d'élèves de plus en plus jeunes.

Dans les paroles officielles et officiellement dites, n'entend-t-on pas un peu trop fort qu'il s'agit plus d'employer un sureffectif d'enseignants, de doubler des enseignants d'autres disciplines sans avoir à chercher des compétences directement concernées par lesdites disciplines, que de développer réellement l'enseignement philosophique ?

D'aucuns craignent qu'une vulgarisation (ou ce qui y ressemble fort) vienne à rimer avec dévalorisation, et qu'on transforme une démarche réflexive profonde et approfondie en une sorte de bavardage, de forum d'idées superficiellement plaquées qui n'aurait plus grand-chose à voir avec la philosophie sauf à en donner une nouvelle définition qui colle à la mixture proposée !

Le statut de discipline d'accompagnement en ECJS (Enseignement civique, juridique et social), qui risque fort de glisser vers celui de discipline annexe, puis secondaire, puis anecdotique voire facultativement utile, nous paraît dange-



reux... on aurait ainsi droit à un vague éclairage philosophique sur les pratiques bien concrètes, bien matérielles, bien «rentables» qu'incarnent les disciplines à fort coefficient au bac. A cette heure, environ 6% des lycées publics de France enseignent la philosophie avant la terminale... on n'a guère de retours réellement représentatifs, et on peut comprendre que les enseignants qui ont leur service complet ou complété grâce à ces dispositifs expérimentaux n'aient guère envie de les dis-créditer !

En clair, l'intention semble heureuse, les raisons politiques et financières sous-jacentes sont à peine voilées, mais les modalités précises, pratiques, la projection de l'expérience actuellement saupoudrée à des cadres d'un niveau national, les objectifs pédagogiques, les moyens mis en œuvre, la valorisation effective et concrète de la philosophie et des enseignants qui la dispensent sont attendus... d'autant plus qu'on entend de-ci de-là parler de réduction des horaires d'enseignement de la philosophie en terminale scientifique ou en série technologique ! Est-ce bien là une sagesse, ou la philosophie doit-elle vraiment apprendre à mourir?... Schopenhauer, Alain, Platon, Socrate, Bergson... ou Confucius, au secours !!! Donnez à Luc Chatel les moyens de la raison !



Christian RILHAC



Mauvaise utilisation de « Facebook » Réaction

Aujourd'hui très à la mode, ce programme peut malheureusement être utilisé à mauvais escient et servir de support à un élève pour y déposer des insultes envers des enseignants. C'est ce que découvrirent certains de nos collègues !

La réaction du chef d'établissement a été ferme et sans appel : après avoir réuni un conseil de discipline l'élève a été exclu définitivement de cet établissement.

Non seulement ce dirigeant a pris la défense de ses enseignants en appliquant jusqu'au bout la décision du conseil de discipline mais, conscient qu'il faille aider les jeunes face à ce problème de société il a aussi prévu une sensibilisation et des échanges sur les dangers des réseaux sociaux afin de les avertir des conséquences qu'ils auront à assumer.

Voici un bon exemple à suivre, à titre préventif !

Pierre-Yves LEROY

PS : Dans de telles circonstances le **SYNEP CFE-CGC** conseille, en plus, aux personnes concernées, de porter plainte.



Enseignants sous contrat avec l'EN Perte d'heures - Réduction de service

Les chefs d'établissements ont obligation de déclarer les pertes d'heures, dès la première heure, sauf s'il s'agit d'heures supplémentaires. Ils doivent transmettre au rectorat une liste de maîtres concernés, après avoir demandé s'il y avait des départs volontaires. Cette liste est établie par discipline et ordre croissant d'ancienneté.

Extrait d'une circulaire académique

L'ordre de priorité sur les services occupés est le suivant :

- 1/ par les maîtres délégués auxiliaires
- 2/ libérés par des maîtres en période probatoire détenant un contrat provisoire
- 3/ par les maîtres détenant un contrat définitif

L'ancienneté de service est comptabilisée à partir de septembre 2011.

Sont pris en compte :

- tous les services d'enseignement ou de formation accomplis dans les établissements publics (hors enseignement supérieur), les établissements d'enseignement privé sous contrat d'association ou sous contrat simple et les établissements d'enseignement agricole publics, privés sous contrat

- Les services accomplis par des maîtres bénéficiant des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congés de maladie, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, adoption, d'accompagnement d'une personne en fin de vie).

Sont donc exclus : le congé parental ou de présence

parentale, la disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans, la disponibilité pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou atteint d'une maladie grave, la disponibilité pour suivre son conjoint, la disponibilité d'office pour raison de santé, le service national.

- Les services accomplis par les maîtres délégués, exception faite des périodes ouvrant droit à des indemnités-vacances.

Les services accomplis à temps incomplets, à temps partiel de droit ou à temps partiel autorisé, lorsqu'ils sont égaux ou supérieurs à un mi-temps, sont considérés comme des services à temps plein.

Les services inférieurs au mi-temps sont décomptés au prorata de leur durée.

Lorsque des formations dispensées par l'établissement dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale exigent réglementairement des qualifications particulières, le chef d'établissement peut en tenir compte pour arrêter cette liste.

Le SYNEP CFE-CGC vous rappelle que pour les établissements catholiques il existe des accords de l'emploi du 1er et 2nd degré, consultables sur notre site www.synep.org dans lesquels est définie la codification des priorités des demandes d'emploi. Le mouvement de l'emploi s'analyse dans un premier temps dans les commissions départementales et académiques.

N'oubliez pas de nous contacter afin de suivre au mieux votre dossier

Réforme : STI devient STI2D (Sciences et Techniques Industrielles et Développement Durable)



Tout le monde en parle et dit, comme d'habitude, tout et son contraire, à propos de cette réforme de l'enseignement technique. Et nous, qu'en disons-nous ? Pour une fois, nous allons dans le même sens que le Ministère : c'est une bonne réforme... dans les textes tout au moins !

La voie technique devrait être une voie d'excellence et non celle de l'échec où s'entassent, depuis des années, ceux que la prétendue voie royale classique rebute ! Or, décennies après décennies, l'ensemble du technique n'a fait que régresser, dans ses programmes et ses exigences, gommant les différences entre bacs technologiques et bacs professionnels. D'ailleurs, certains élèves ne s'y trompent pas et boudent la STI, dont les effectifs ont diminué de 20% en quelques années, au profit des bacs professionnels ou des bacs dits généraux. On a l'impression (on peut toujours rêver !) que le Ministère a pris conscience d'une situation grevant une grande partie de l'enseignement supérieur technique en appauvrissant son vivier de futurs enseignants techniques et ingénieurs hautement qualifiés. Le STI2D devrait combler ce vide en introduisant de nouvelles spécialités : architecture et construction, énergies et environnement, innovation technologique et éco-conception, systèmes d'informations et systèmes numériques.

STI2D, bien géré, peut initier la différence entre le futur professionnel, qui devra exceller dans un savoir-faire immédiatement applicable dans le monde du travail, et le futur technicien de haut niveau, devant maîtriser les outils de développement des techniques de demain.

Où le bât blesse c'est, comme d'habitude, quand le Ministère met la charrue avant les boeufs en ouvrant une filière novatrice sans recruter d'enseignants spécialisés dans les nouvelles matières et sans avoir formé ceux en place ; il paraît qu'ils le seront tous dans 3 ans, 3 ans après avoir déjà enseigné en STI2D. Décidément, l'EN ne changera pas, même avec de bonnes idées !

Evelyne CIMA

Elections professionnelles

EUROMED Management à Marseille : le SYNEP CFE-CGC remporte tous les sièges CE et DP du collège cadre. Alexandre KANE est nommé délégué syndical.

Institution Sainte ALYRE à Clermond-Ferrand : Valérie COMELATO est nommée représentante de section syndicale SYNEP CFE-CGC.

Institution de la SALLE à Metz : Edwige BORTOT est nommée représentante de section syndicale SYNEP CFE-CGC.



Adhésion - Réadhésion - Abonnement - 2011

M, Mme, Mlle : Prénom :

Adresse personnelle :

Tél. : Tél. portable :

Courriel :

Etablissement scolaire (sous contrat / hors contrat) :

Emploi(s) :

en Ecole - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :

- *ADHÈRE au SYNEP (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2011

(66% de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt)

- *M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1an) fiscalement non déductible

- *Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

* (rayer les mentions inutiles)

Ces informations sont réservées au SYNEP et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège :

SYNEP CFE-CGC

63 rue du Rocher

75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 19

Fax. 01 55 30 13 20

synep@cfecgc.fr

A...

le...

Signature

Montant
de la cotisation

Barème des cotisations 2011

En dessous de 762 €	60,00 €	De 1675 à 1750 €	140,00 €
De 762 à 838 €	67,00 €	De 1751 à 1826 €	146,00 €
De 839 à 914 €	73,00 €	De 1827 à 1902 €	152,00 €
De 915 à 990 €	79,00 €	De 1903 à 1978 €	159,00 €
De 991 à 1066 €	85,00 €	De 1979 à 2054 €	167,00 €
De 1067 à 1142 €	91,00 €	De 2055 à 2130 €	175,00 €
De 1143 à 1218 €	97,00 €	De 2131 à 2206 €	182,00 €
De 1219 à 1294 €	103,00 €	De 2207 à 2282 €	190,00 €
De 1295 à 1370 €	109,00 €	Au delà de 2.282 € net par mois,	
De 1371 à 1446 €	115,00 €	aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 €	
De 1447 à 1552 €	121,00 €		
De 1553 à 1598 €	127,00 €	Retraité ou 2ème adhérent d'un couple	
De 1599 à 1674 €	133,00 €	membre du SYNEP CFE-CGC : 60,00 €	